**Convention de Mise à disposition**

**du Kit « Triathlon Indoor »**

Entre d’une part

La Ligue Île-de France de Triathlon (LIFT), association loi 1901, dont le siège social est situé,

2 place Jules Gévelot 92130 Issy les Moulineaux agissant en qualité de Président de la Ligue, ci-après dénommée le prêteur,

Et d’autre part

L’organisateur

***Préambule :***

Dans le cadre des actions de la Ligue Île-de-France de Triathlon en faveur des organisations de triathlons en Île-de-France, la LIFT a acquis un système pour faire un triathlon Indoor.

* Vélo
* Home Trainer
* Tablette
* Application Kinomap

Pour bénéficier de ce prêt l’organisation doit être affiliée à la LIFT en tant qu’organisateur.

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 :** La LIFT mets le matériel dont la liste est ci-dessus selon le matériel souhaité par le bénéficiaire sous réserve qu’il soit disponible

**Article 2 :** Ce matériel est sous la responsabilité du bénéficiaire jusqu'à la restitution à la LIFT.

**Article 3 :** Pour tout matériel manquant ou détérioré, non nettoyé, une facture sera établie au bénéficiaire afin de procéder à son remplacement ou sa remise en état.

**Article 4 :** La prise et la restitution du matériel seront faites au 2 rue du Sénégal 75020 Paris, sauf accord préalable entre le bénéficiaire et le prêteur du matériel. Le bénéficiaire transportera, installera et restituera le matériel par ses propres moyens, à ses frais et sous sa responsabilité. Le chargement et le déchargement du matériel sont faits par le bénéficiaire

**Article 5 :** Les frais d’entretien s’appliquent à tous les types de compétitions/organisations.

**Article 6 :** Le prêt est assujetti à des frais d’entretien qui sont calculés en fonction du type de course (adulte/enfant ; sur route…), du nombre de puces demandé.

Le bénéficiaire s’engage à payer les frais d’entretien à la réception de la facture.

**Article 7 :** Le matériel est utilisé **uniquement** par des personnes agrées.

Deux solutions s’offrent au bénéficiaire :

* soit il dispose de 1 référent Triathlon Indoor agréé par la LIFT dans son club,
* soit il fait appel à 1 référent Triathlon Indoor auprès de la LIFT.

Les frais de déplacement et l’indemnité du délégué Triathlon Indoor seront à la charge de l’organisateur.

**Article 8 :** La mise à disposition du Kit triathlon Indoor est de 150 €

Le kit comprend

* 15 homes trainers connectés,
* 15 vélos,
* 15 tablettes tactiles
* 1 abonnement « collectif » à l’application KINOMAP

Fait à Issy, Le …….

*En double exemplaire*

Le Président

Thierry SAMMUT Le bénéficiaire

Ligue IDF de Triathlon

Nom de l’épreuve

Lieu

Date (s)

Contact : Nom Prénom

Mail Téléphone